

**Fiscalité** Les entreprises sont en train d'établir leurs bilans comptables. Mais le Trésor public n'attend pas. Il encaisse déjà des taxes et impôts, dès le premier janvier, à minuit, zéro seconde. PAR M.A.

## Recettes fiscales : un bon départ à la DGI

**A** fin janvier 2019, l'IR a déjà rapporté 4 747 millions de dirhams, suivi de la TVA, avec 4 614 millions de dirhams et les Droits d'enregistrement et de timbre (DET), avec 3 759 millions de dirhams, dont 2 220 millions de dirhams pour la TSAV ou « vignette-auto ». L'IS est en dernière position avec 1 691 millions de dirhams. En fait, c'est au cours des mois de mars et d'avril que les paiements de l'IS sont au rendez-vous annuel (paiement du premier acompte trimestriel et éventuellement du reliquat).

Globalement, les recettes fiscales brutes ont connu une augmentation de 5%, à fin janvier 2019, par rapport à fin janvier 2018. Le taux de réalisation étant de 8,7%.

C'est surtout l'IR qui a connu une forte croissance de 6,9% pour la même période. A l'inverse, les DET ont connu une faible croissance de 2,3%, reflétant ainsi un marasme durable du secteur immobilier.

Les recettes provenant de l'IS ont connu une augmentation de 5,9%, tirées surtout par les recettes additionnelles qui ont augmenté de 31,6%, alors que les versements spontanés ont crû de 4,7%.

Par contre, l'IR recouvré par la TGR aurait connu une baisse de 2,7%, alors que les paiements spontanés de cet impôt ont crû de 8,8%, et les recettes additionnelles, de 25%. Ces dernières concernent surtout les opérations de contrôle entamées à la fin de l'année 2018 et clôturées en début d'année 2019, par des accords.

De manière générale, les recettes additionnelles proviennent surtout du contrôle fiscal et traduisent l'effort exceptionnel de l'administration fiscale mais aussi l'importance de la fraude fiscale, et donc le potentiel fiscal réel qui reste à exploiter, en termes de marge de manœuvre, surtout au niveau des revenus professionnels, en matière d'IR. En matière de TVA, les recettes additionnelles ont connu une augmentation de 74,3%,



alors que les recettes spontanées ont crû de 4,9%.

Par contre, au niveau des DET, les versements spontanés ont connu une augmentation de 2,3%, alors que les recettes additionnelles ont baissé de 4,3%. Mais, à ce niveau, ce sont surtout les recettes de la TSAV (Vignette auto), concentrées au mois de janvier de chaque année, qui ont tiré les recettes DET vers le haut, avec une croissance de 14,1%. En effet, hors taxe à l'essieu, les recettes TSAV sont passées de 1 946 millions de dirhams, à 2 220 millions de dirhams. Cette situation reflète surtout la croissance rapide du parc automobile au niveau national, favorisée par la crise des transports en commun, dans presque toutes les villes du Royaume. Il ne faut pas oublier aussi la dimension négative de l'augmentation de ces recettes TSAV, en tant qu'indicateur de croissance de la dépendance externe en importation de produits pétroliers et de dégradation de l'environnement. Les droits de timbre, au contraire, ont connu une chute importante de 24,3%.

Quant aux dépenses (dégrèvements, remboursement et restitutions fiscaux), elles ont globalement chuté de 39,6%. Cette baisse est importante surtout au niveau du remboursement de la TVA dont le paiement a été externalisé aux banques. C'est donc l'endettement

de l'Etat vis-à-vis du secteur bancaire qui est appelé à connaître une hausse conséquente. Les restitutions, en matière d'IS, ont par contre, connu un bond de 455%, passant de 8 millions de dirhams, à fin janvier 2018, à 521 millions de dirhams, à fin janvier 2019. Cette opération ne peut qu'impacter positivement le cash-flow des entreprises bénéficiaires.

L'annulation ou réduction des majorations et amendes a aussi connu une hausse de 199%, traduisant ainsi la préférence du fisc à liquider les affaires litigieuses par accord.

Mais ce sont surtout les paiements spontanés des impôts au cours des mois de mars et avril qui devront permettre d'établir des projections sur l'année. Le comportement des paiements spontanés est aussi un indicateur révélateur du comportement fiscal des entreprises ayant fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours des dernières années. La combinaison des facteurs conjoncturels et des facteurs structurels doit permettre de disposer d'une meilleure visibilité budgétaire, pour rompre avec le « pilotage à vue » qui a longtemps prévalu à l'ère « boussaïdienne ». ■

→ Situation des recettes fiscales brutes gérées par la DGI (fin janvier 2019)

Désignation	Réalizations		Prévisions LF 2019		Variation janv. 2018/janv. 2019	
	Fin janv. 2018	Fin janv. 2019	Prévisions	Taux de réalisation	En valeur	En %
Total Recettes brutes	14 249	14 965	172 789	8,7%	716	5%
IS	1 596	1 691	55 917	3%	95	5,9%
IR	4 439	4 747	47 401	10%	308	6,9%
TVA à l'intérieur	4 376	4 614	41 899	11%	237	5,4%
DET	3 675	3 759	20 625	18,2%	84	2,3%
Majorations et autres impôts	163	153	6 947	2,2%	-9	-5,6%